

international du territoire de même que les intérêts de ses habitants doivent être les considérations primordiales qui guident notre action. De même nous n'avons aucun autre choix dans ce que nous voulons faire que de tenir compte de la capacité et des ressources des Nations Unies.

En décembre 1966, le Conseil de Sécurité prenait des décisions d'une grande portée en votant des sanctions obligatoires contre la Rhodésie. Le Canada a toujours soutenu que la Rhodésie ne devait pas accéder à l'indépendance avant d'avoir accepté le régime de la majorité. Nous respectons à la lettre les décisions du Conseil de Sécurité. En effet il y a une interdiction complète d'échanges commerciaux entre le Canada et la Rhodésie. Je suis toutefois déçu de constater par certains indices que la décision du Conseil de Sécurité n'est pas entièrement respectée. Sans la complète collaboration de tous les états l'objectif des Nations Unies sera frustré. Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général sur l'application des sanctions. Une fois en possession de ce rapport, le Conseil de Sécurité pourra mieux décider quelles nouvelles mesures il devrait prendre.

Il est évident que l'un des principaux obstacles à une mise-en-oeuvre efficace des mesures recommandées par les Nations Unies en ce qui a trait au Sud africain est le refus persistant de collaborer du gouvernement de l'Afrique du Sud. Quelles que soient les solutions ou les méthodes envisagées, nous nous heurtons toujours à son implacable opposition. Mon Gouvernement est entièrement conscient du dilemme qui s'offre: d'une part on ne peut ignorer les répercussions de la politique sud-africaine pour la communauté internationale et, d'autre part, envisager actuellement une confrontation physique avec ce pays entraînerait de graves conséquences. Il est évident qu'une telle confrontation poserait des problèmes énormes aux pays qui auraient à accepter la responsabilité primordiale de prendre les mesures requises. Nous avons un intérêt légitime de faire tout en notre pouvoir pour bannir l'apartheid comme un instrument de la politique de l'Afrique du Sud. En même temps nous devons reconnaître que les intérêts profonds des nations seraient mieux servis par un équilibre judicieux entre nos fins et nos moyens.

VIETNAM

Il serait encourageant et réconfortant pour nous tous d'être en mesure de constater que le calme est revenu au Vietnam depuis que, il y a un an, lors de la dernière réunion de cette Assemblée, nous nous sommes penchés sur les problèmes internationaux. Tel n'est toutefois pas le cas. La souffrance et la destruction n'y ont pas diminué. Malgré tous les efforts consacrés à la recherche d'une base de négociation, y compris ceux de mon pays, les problèmes sous-jacents au conflit restent entiers.

Nous devons à nouveau étudier la possibilité pour cette Organisation de jouer un rôle dans la recherche d'une solution pacifique acceptable aux deux parties, et dans l'avènement de la stabilité politique et du progrès économique dans cette région qui en a un si grand besoin.